



## Challenge des RAIDS d'ORIENTATION NORMANDS

# Règlement CLUB du challenge 2025/2026

### Article 1 - Présentation

Le challenge des Raids d'Orientation Normands est un challenge piloté par la ligue de Normandie de course d'orientation. Il regroupe plusieurs courses d'orientation nocturnes, toutes en Normandie. Le challenge est constitué de 7 manches organisées par 7 clubs différents. C'est un championnat individuel ouvert à tous. Pour participer au challenge, il suffit de participer à une seule des étapes.

### Article 2 - Les étapes 2025-2026

Les étapes sont :

- La « Virée Nocturne » des Vir'king Raid (08 novembre 2025),
- La « Chouette orientation » de l'ALBE (29 novembre 2025)
- La « Ça te dit night fever » des Vik'azim (10 janvier 2026),
- La « Noct'O » de l'Orientation Caennaise (24 janvier 2026),
- Le « RAID'OBS » du Club d'Orientation des Boucles de la Seine (07 février 2026),
- La « O'Haras » de Saint-Lô Triathlon (07 mars 2026).
- La « Course des Pèlerins » du TCVAL (14 mars 2026).

### Article 3 – Catégorie, Classement et système de points

Le classement est individuel même si les courses se font en équipes.

Le challenge propose trois catégories : HOMME – FEMME – MIXTE

Le challenge possède trois classements en fonction de la longueur des épreuves :  
RAIDEUR – ORIENTEUR – TROTTEUR

L'âge minimum requis pour participer dans chacun des classements est laissé à l'appréciation du club organisateur. Pour les clubs affiliés à la FFCO, le règlement des compétitions précise qu'un licencié FFCO HD/14 et plus peut participer sur des circuits allant jusqu'à 90 minutes sans être accompagné d'un majeur.

Les 3 classements sont indépendants : les points remportés dans un classement et une catégorie ne sont pas convertibles dans un autre classement ou autre catégorie. Chaque étape du challenge propose au minimum une course pour chaque classement.

Chaque manche du challenge rapporte un nombre de points dépendant du classement du participant et de la course. Les **4 meilleurs résultats** sont pris en compte sur les 7 raids de nuit pour le classement final. Le vainqueur de chaque classement est celui qui a le plus de points.

Le nombre de points à chaque étape (pour chacun des classements et chacune des catégories) est déterminé de la manière suivante :

Les premiers ont 35 points, les deuxièmes 32 points, les troisièmes 29 points, les quatrièmes 27, les cinquièmes 26, les sixièmes 25, etc..., les trentièmes et **tous les suivants** ont 1 point.

### Article 4 - La charte qualité et développement durable

Les organisateurs s'engagent à proposer des circuits d'orientation de qualité sur des cartes aux normes IOF dont les droits de reproduction seront payés à leur propriétaire. D'autres formats (photographique, IGN, ...) pourront être proposés à la condition qu'ils représentent moins de 33 % de l'épreuve.

## Article 5 - Chronométrage

Pour la garantie de l'équité, chaque étape du Challenge des Raids d'Orientation Normands utilise un système de chronométrage électronique (Sport-Ident).

Les organisateurs doivent envoyer les résultats selon le format défini par le responsable des classements.

Pour chaque équipe il faut **9 colonnes** :

| Place | Nom1 Prénom1 | Nom2 Prénom2 | Nom3 Prénom3 | Nom4 Prénom4 | circuit | catégorie | temps | points |
|-------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------|-----------|-------|--------|
|-------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------|-----------|-------|--------|

Indiquer : **HOMME, FEMME, MIXTE** dans la colonne « catégorie ».

Les points sont à calculer pour chacune des catégories et chacun des classements.

**ATTENTION : Les noms ou prénoms composés sont à écrire avec un tiret, même s'il n'y en a pas officiellement.**

Les colonnes 3, 4 et 5 peuvent être vides en fonction de la composition des équipes.

Le nom des circuits sert à repérer entre Raideur, Orienteur et Trotteur.

Les fichiers peuvent être du csv, ou tous formats de tableur (ods, xls, etc...).

Les organisateurs s'engagent à fournir les résultats dans la semaine suivant leur épreuve afin de pouvoir afficher les résultats à jour à chaque épreuve.

## Article 6 – Informatique et droit à l'image

Les fichiers dans lesquels figurent les renseignements communiqués lors des 7 épreuves du Challenge des Raids d'Orientation Normands sont soumis aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 informatique et liberté. Les concurrents disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression auprès des organisateurs.

## Article 7 - Assurances, autorisations

Les organisateurs de chaque étape, s'engagent à avoir obtenu les autorisations spécifiques pour ce type d'épreuves auprès des propriétaires et gestionnaires des sites utilisés.

Les raids orientation organisées par les clubs affiliés à la FFCO sont ouverts à tous (licenciés FFCO ou non).

Les non licenciés FFCO majeurs devront attester qu'ils ont pris connaissance du questionnaire de santé fédéral et des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues (à défaut un certificat médical de moins de 1 an à la date d'inscription sera demandé).

Pour les non licenciés mineurs, le représentant légal attestera qu'il a été répondu non à toutes les rubriques du questionnaire de santé du sportif mineur (à défaut un certificat médical de moins de 6 mois à la date d'inscription sera demandé).

Ces documents sont disponibles sur le site FFCO/ Vie des clubs /organiser une course/Doc utiles.

Les clubs veilleront à prévoir un lien dans le bulletin d'inscription vers ces divers documents.

## Article 8 - Récompenses

Les premiers de chaque catégorie (H, F et M) auront **leurs inscriptions offertes (par chaque club à la condition que les coureurs suivent correctement la procédure d'inscription)** à toutes les étapes du challenge prochain (quel que soit le parcours choisi).

*Remarque : Chacun des bénéficiaires devra contacter les organisateurs AVANT de s'inscrire afin de connaître les modalités d'inscription gratuite.*

### GAGNANTS CHALLENGE édition précédente :

**Parcours RAIDEUR** : Estelle VARDON, Sophie LAIGNEL BOUTROIS, Caroline HEBERT, Christophe MOINEAUX et Benoît PECQUENARD.

**Parcours ORIENTEUR** : Virginie LEMIEGRE, Marie FRANCOIS, Clémence MENESGUEN, Corentin MALEUVRE, Eric BRASSART, Elouan BRASSART.

**Parcours TROTTEUR** : Natacha LAUNAY, Sandrine LEMARCHAND, Juliette LEMIEGRE, Paulin FRANCOIS, Mael FRANCOIS et Raphael LEMIEGRE.

## Article 9 - Organisation

Le règlement de chacune des organisations du Challenge des Raids d'Orientation Normands prime sur ce règlement. Ce document, ainsi que celui de chaque organisation, peut être modifié sans préavis par les organisateurs. Les organisateurs ne respectant pas le cahier des charges défini pourront se voir exclus de ce challenge.